OFFRES DE FORMATION DISPENSÉES À LA MFR DE VILLERS-BOCAGE

Pôle & Formation	Diplôme & Niveau	Certificateur	Spécialité / Option	Blocs	Modalités d'évaluation
CAPA Métiers de l'agriculture	Niveau 3 (CAPA)	**MASA** (Agriculture)	Ruminants & Grandes cultures (+ 2nd support polyvalent BC15)	7 blocs	Évaluations en situations pratiques & oraux
Bac Pro CGEA	Niveau 4 (Bac Pro)	**MASA** (Agriculture)	Conduite d'Élevage (Bovins / Équins) & Gestion (DJA)	10 blocs	**Épreuves ponctuelles terminales** (sans CCF)
CAP Maçon	Niveau 3 (CAP)	**MENJ** (Éducation Nat.)	Gros œuvre, maçonnerie, béton armé & rénovation	8 blocs	**Épreuves ponctuelles terminales** (sans CCF)
CAP IMTB (Maintenance Bâtiment)	Niveau 3 (CAP)	**MENJ** (Éducation Nat.)	Maintenance polyvalente (élec, plomberie, menuiserie, peinture)	8 blocs	**Épreuves ponctuelles terminales** (sans CCF)
Bac Pro AFB (Aménagement / Finition)	Niveau 4 (Bac Pro)	**MENJ** (Éducation Nat.)	Cloisons, peinture, carrelage, sols & gestion de chantier	16 blocs	**Épreuves ponctuelles terminales** (sans CCF)

PÔLE AGRICOLE (MASA)

• **CAPA Métiers de l'agriculture** : Formation pratique visant la maîtrise des gestes professionnels en élevage ruminants et grandes cultures. La polyvalence sur un deuxième support (BC15) est obligatoire.
• **Bac Pro CGEA** : Formation de niveau 4 axée sur la gestion d'entreprise, la conduite d'élevage bovin/équin et l'agroécologie. Confère la capacité professionnelle agricole (installation DJA).

PÔLE BÂTIMENT (MENJ)

• **CAP Maçon** : Réalisation des ouvrages de structure, béton armé et maçonnerie traditionnelle.
• **CAP IMTB** : Maintenance polyvalente multi-technique du second œuvre et des installations techniques.
• **Bac Pro AFB** : Aménagement intérieur, pose de revêtements, peintures de finition et conduite de chantier.

MODALITÉS DE VALIDATION DES DIPLÔMES :
Pour l'ensemble de nos formations, chaque bloc de compétences est validé par une évaluation de certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de bloc de compétences (ou de capacité). L'obtention du diplôme final nécessite la validation de l'ensemble des blocs requis selon le règlement d'examen (épreuves ponctuelles terminales).